

ADVITAM PARTICIPATIONS
Société Anonyme
au capital de 39 862 256 euros
Siège social : 1, rue Marcel Leblanc
62223 ST LAURENT BLANGY
347 501 413 RCS ARRAS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2022

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 juin 2022 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à -12 770 046,72 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-12 770 046,72 euros
Report à nouveau antérieur :	5 294 231,29 euros
Affectation de la perte :	
- au report à nouveau :	- 5 294 231,29 euros
- aux autres réserves	-7 475 815,43 euros

qui s'élèveront à 2 796 440,36 € après affectation.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ainsi que le montant des revenus distribués éligibles et celui des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % ont été les suivants :

Exercice clos le	Distribution globale	Distributions éligibles à l'abattement de 40 %	Distributions non éligibles à l'abattement	Dividende par actions
30 juin 2019	4 335 020,34 euros	4 335 020,34 euros ¹	0 euros	1,74 euros
30 juin 2020	4 335 020,34 euros	4 335 020,34 euros ²	0 euros	1,74 euros
30 Juin 2021	4 335 020,34 euros	4 335 020,34 euros ³	0 euros	1,74 euros

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de :

Monsieur Nicolas DEBRABANT
Monsieur Sylvain VIDRIL

viennent à expiration ce jour, renouvelle ces mandats pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

¹ Dont 305 666,40 euros versés à des personnes physiques pouvant le cas échéant se prévaloir de l'abattement de 40%

² Dont 491 374,26 euros versés à des personnes physiques pouvant le cas échéant se prévaloir de l'abattement de 40%.

³ Dont 507 316,14 euros versés à des personnes physiques pouvant le cas échéant se prévaloir de l'abattement de 40%